



**Compte rendu de l'assemblée extra-syndicale
du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
- Exercice 2008 -**

Samedi 13 décembre 2008

Parc naturel régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle - B.P. 126 – 12101 MILLAU cedex
Tél : 05.65.61.35.50 - Fax : 05.65.61.34.80
e-mail : info@parc-grands-causses.fr
Site internet : www.parc-grands-causses.fr

**Compte rendu de l'assemblée extra-syndicale
du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
du samedi 13 décembre 2008**

Personnes présentes :

Frédéric AFFRE	Technicien SPANC - Parc naturel régional des Grands Causses
Sandra AGRINIER	Animatrice - La Grange aux Marnes
Claude ALIBERT	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Millau – Vice-Président du Parc naturel régional des Grands Causses
Monique ALIES	Maire - Mairie de Belmont-sur-Rance Conseillère générale du canton de Belmont-sur-Rance
Marie ARGENTIER-DO	Conseillère municipale -Mairie de Saint-Saturnin-de-Lenne
Henri ASTIER	Association Lo Bartas
Guy ASTRUC	Responsable de secteur pour le CDRP - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aveyron Vice Président - Association Lo Bartas
Joël ATCHE	Chef de Projet - Parc naturel régional des Grands Causses
Isabelle AUGÉ	Directrice adjointe - Parc naturel régional des Grands Causses
Daniel AURIOL	Délégué titulaire de la commune - Mairie du Truel
Didier AUSSIBAL	Architecte - Parc naturel régional des Grands Causses
Maryline AUZUECH	Chargée d'accueil - Parc naturel régional des Grands Causses
Bernard BARASCUD	Président - Centre culturel et sportif en Pays Sévérageais
Suzanne BARASCUD	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Roquefort
Jacques BARTHELEMY	Co-Président - Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses
Pierre BASTIDE	Représentant - Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Jacques BERNAT	Maire - Mairie de Camarès – Vice Président du Parc naturel régional des Grands Causses
Bruno BERTHEMY	Administrateur - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Grands Causses
Thierry BIZEUL	Directeur - Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole - La Cazotte
Philippe BONUAZOT	Chambres d'hôtes à Vezins - Mas de Clémouy
Michèle BORIES	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Plaisance
Christine BOUDET	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Sauclières
Arnaud BOUDOU	APAL
Jean-Louis BOUSQUET	Membre du GTAL
Dominique BOYER	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Verrières
Annie BRAIDOTTI	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de La Bastide-Pradines
Jacques BREFUEL	Rédacteur en chef - Le Journal de Millau
Evelyne BRUNIQUEL	Secrétaire - Parc naturel régional des Grands Causses
Jérôme BUSSIERE	Chargé de mission - Parc naturel régional des Grands Causses
Marie-Josée CAMBEFORT	Comptable - Parc naturel régional des Grands Causses
Nathalie CAMBY-ARMANDY	Membre du GTAL
Bernard CANITROT	Délégué titulaire - Communauté de communes Larzac Dourbie
Michèle CANIVENQ	Déléguée de secteur - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aveyron
Jean-Marie CARRIERE	Délégué titulaire de la commune - Mairie d'Ayssènes
Marie-Josée CARTAYRADE	Présidente - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Sylvie CASTALIAN	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Millau
Fabienne CASTAGNOS	Chargé de mission - Aveyron Expansion
Bernard CASTANIER	Maire - Mairie de Lestrade-et-Thouels

Yannick CAUMES	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Millau
Martine CHARLET DEBON	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Creissels
	Déléguée suppléante - Communauté de Communes de Millau Grands Causses
Nicole CHAUDESAYGUES	Maire - Mairie du Viala du Pas de Jaux
	Vice-Présidente - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Anne-Marie CITTON	Présidente – Association Patrimoine Environnement Territoire du Pays Belmontais et Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses
Robert CITTON	Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses
Marie-Renée COEURVEILLE	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Belmont-sur-Rance
Daniel COLIN	Agent d'entretien et de l'espace rural - Parc naturel régional des Grands Causses
Roselyne COMBY	Maire - Mairie de Buzeins
Roland CONDOMINES	Maire - Mairie de Montclar
Patrick CONTASTIN	Maire - Mairie de Saint-Laurent-de-Lévézou
Nicole COSTECALDE	Chargée d'accueil - Parc naturel régional des Grands Causses
Gérard COSTES	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Saint-Beauzély
Nathalie COSTES	Collectif Agir pour le Lévézou
Yves COUDERC	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Versols et Lapeyre
	Vice Président - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Bernadette CROS	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Saint-Georges de Luzençon
Laurent DANNEVILLE	Hydrogéologue - Parc naturel régional des Grands Causses
Fabien DAUNAS	Architecte - Parc naturel régional des Grands Causses
Alain de RICARD	Association Sauvegarde du Rouergue
Madeleine-Sophie DE SAINT-SERNIN	Délégué titulaire - Communauté de Communes de Séverac-le-Château
Marie-Claude DECUP-CAUMES	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Montlaur
Céline DELAGNES	Technicienne rivière - Parc naturel régional des Grands Causses
Daniel DELMAS	Président - A.S.A.V.P.A. de l'Aveyron
Michel DELMOULY	Administrateur - Fédération pour la Vie et la Sauvegarde du Pays des Grands Causses
Isabelle DUMAS	Chargée de mission - Parc naturel régional des Grands Causses
DUMAS - GERIN	Commune de Saint-Martin-de-Lenne
Paul DUMOUSSEAU	Maire - Mairie de La Roque-Sainte-Marguerite
Achille FABRE	Maire - Mairie de Paulhe
Michel FABRE	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Saint-Georges de Luzençon
Raymond FABREGUETTES	Maire - Mairie du Clapier
Roland FALGUIERES	Directeur - Agence Départementale de l'Information sur le Logement
Isabelle FAVIER	Secrétaire de Direction - Parc naturel régional des Grands Causses
Lionel FERAL	Agent d'entretien et de l'espace rural - Parc naturel régional des Grands Causses
Christian FONT	Maire - Mairie de Saint-Juéry
	Délégué titulaire - Communauté de Communes des Sept-Vallons – Vice-Président du Parc naturel régional des Grands Causses
Michelle FONTANILLES	Maire - Mairie de Montfranc
Marie-Thérèse FOULQUIER	Maire - Mairie de Saint-Jean-Saint-Paul
Claude FRICAUD	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Brasc
Alain GAL	Président - Communauté de Communes de Séverac-le-Château – Vice-Président du Parc naturel régional des Grands Causses
	Maire - Mairie de Lapanouse-de-Séverac
Francine GALIBERT	Déléguée suppléante – Mairie de Roquefort
Sylvain GAQUIERE	Délégué titulaire de la commune - Mairie d'Aguessac
Pierre GASTAL	Président - Association des Amis pour la Sauvegarde de Peyre

Michel GAUBERT	Représentant - Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Marie-Thérèse GAY	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Saint-Saturnin-de-Lenne
Simone GELY	1ère adjointe - Mairie de Saint-André-de-Vezines
François GIACOBBI	Président - Comité de Développement Agricole du Sud-Aveyron
	Président - Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole - La Cazotte
Yvon GINESTE	Maire-Adjoint - Mairie de Saint-Georges-de-Luzençon
Catherine GRAVELLIER	Chef d'agence - PACT-ARIM Aveyron - Antenne de Millau
Alexandre GREFFIER	Technicien SPANC - Parc naturel régional des Grands Causses
Patrick GUENOT	Maire - Mairie de Versols et Lapeyre
	Président - Office de Tourisme de Saint-Affrique
Marie-Laure GUIBERT	Chargée des Affaires Administratives - Parc naturel régional des Grands Causses
Catherine GUILLERM	Directrice - Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
Josette HART	Délégué titulaire - Communauté de Communes de Millau Grands Causses
	Maire-adjointe - Mairie de Millau
Jean-Paul HATSCH	Maire - Mairie de Comprégnac
Didier HERMANT	Membre du Comité scientifique du Parc
Audrey HIRONDELLE	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Claudine IACOVO	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Vabres l'Abbaye
Nadine IZARD	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Saint-Laurent-de-Lévézou
Laure JACOB	Chargée de mission - Parc naturel régional des Grands Causses
Jean-Pierre JAOL	Président - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie
Emmanuel KAMMACHER	Lieutenant-Colonel - Camp national du Larzac
Cyril KARDASSEVTCH	Délégué titulaire de la commune - Mairie de La Couvertoirade
Maurice LABBE	Vice Président - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Jean-Marie LADET	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Sévérac-le-Château
Jean LAPEYRE	Vice-Président de la Fédération de chasse
Pascal LARTIGUE	Eclaireurs et Eclaireuses de France
Catherine LAUR	Conseillère générale du canton de Sévérac-le-Château
Geneviève LEBRIS	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Creissels
Michel LEROY	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Saint-Félix-de-Sorgues
Léon MAILLE	Membre - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Alain MARC	Député
	Conseiller général du canton de Saint-Rome-de-Tarn
Marie-Lou MARCEL	Conseillère régionale
Christian MARCHAND	Maire - Mairie de Saint-Beauzély
Pierre MARCILHAC	Co-Président - RECALIU
François MARE	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Vabres l'Abbaye
Jean MARTY	Collectif Agir pour le Lévézou
Eléonore MASSEZ	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Recoules-Prévinquières
Alain MATHIEUX	Chef de service du département de l'Aveyron - Société d'Aménagement Foncier Aveyron Lot et Tarn
Bernard MAURY	Président - Association de Sauvegarde des Caves à Vin d'Entre Deux-Monts
Eugène MAURY	Maire-adjoint - Mairie de Mostuejols
Robert MAZERAN	Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses
André MAZET	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Paulhe
Jacques MIGAIROU	Association La Terrasse des Grands Causses
Jean MILESI	Conseiller général du canton de Camarès
	Maire - Mairie de Mélagues
Frédérique NEGRE	Directrice - Parc naturel régional des Grands Causses
Loran NICOLARDOT	Président - Syndicat national des activités physiques de pleine nature
	Animateur - Maison des Accompagnateurs
Pierre PANTANELLA	Maire - Mairie de Saint-Rome-de-Cernon
Annick PLET	Maire-adjointe - Mairie de Ségur
Jean-Louis PORTALIER	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Rivière-sur-Tarn

Anthony PUECH	Agent d'entretien de l'espace rural - Parc naturel régional des Grands Causses
Jean QUATREFAGES	Membre - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
René QUATREFAGES	Président du Parc naturel régional des Grands Causses
Jean-François RAYMOND	Chargé de mission - Parc naturel régional des Grands Causses
Henri REGORD	Maire - Mairie de Saint-Jean-du-Bruel
Eric ROUQUAYROL	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Lapanouse-de-Cernon
Martine ROUQUETTE	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Saint-Juéry
Nicole ROUVE	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Marnhagues et Latour
Serge RUMEBE	ONF Aveyron-Tarn
Gérard SABATIE	Co-Président - Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses
Jacqueline SALES	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Saint-Martin-de-Lenne
Bernard SAQUET	Maire - Mairie de Nant Président - Communauté de communes Larzac Dourbie
Olivier SICRE	Maire - Mairie de L'Hospitalet-du-Larzac
Michel SIMONIN	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Gissac
Pascal SINGLA	Agent d'entretien de l'espace rural - Parc naturel régional des Grands Causses
Pierre SOLASSOL	Membre - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Jack TARRAGNAT	Fédération des AAPPMA
Maurice TERRAT	APABA
Christine THELEN	Association Aménagement du Larzac
Louis VALES	Membre - Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses
Maarten VAN NECK	Délégué titulaire de la commune - Mairie du Clapier
Marie-Claude VASSAL	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Peux et Couffouleux
Claudie VERDIE	Déléguée titulaire de la commune - Mairie du Viala-du-Tarn
Danièle VERGONNIER	Maire - Mairie de La Cresse Présidente - CAUE de l'Aveyron Présidente - Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron
Alain VERNHET	Membre du Comité scientifique du Parc
Marcelle VESY	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Séverac-le-Château
Monique VEYRUNES	Déléguée titulaire de la commune - Mairie de Compeyre
Georgette VIALA	Déléguée suppléante de la commune - Mairie de Saint-Sever-du-Moustier
Alain VIALETES	Délégué titulaire de la commune - Mairie de Sainte-Eulalie de Cernon
Roxanne WILHELM	Chargée de mission - Parc naturel régional des Grands Causses

Personnes excusées :

- Monsieur Martin MALVY, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, représenté par Madame Marie-Lou MARCEL, Député de l'Aveyron, Vice-Présidente du Conseil régional Midi-Pyrénées
- Monsieur Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Général de l'Aveyron, représenté par Madame Monique ALIES, Conseillère Générale du canton de Belmont-sur-Rance
- M. Vincent BOUVIER, Préfet de l'Aveyron, représenté par Monsieur Paul BOUVRAIS, Sous-Préfet de Millau
- Madame Martine PEREZ, Conseillère régionale Midi-Pyrénées
- Monsieur Pierre-Marie BLANQUET, Vice-Président du Parc naturel régional des Grands Causses, Vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron, Conseiller Général du canton de Campagnac

*** *Mesdames et Messieurs les Maires***

- Monique BARBARO, Maire de Tournemire
- Annie BEL, Maire de Saint-Sernin-sur-Rance
- Michel BERNAT, Maire de Vabres l'Abbaye
- Philippe BOULARAN, Maire de Balaguier-sur-Rance
- Pascal CANTALOUBE, Maire de Pousthomy

- Agnès COMBY, Maire de La Bastide-Pradines
- Anne-Marie CONSTANS, Maire de Calmels et le Viala
- Guy DURAND, Maire de Millau, Conseiller général du canton de Millau-Est, Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses
- Michelle FONTANILLES, Maire de Montfranc
- Fabrice FRAYSSINET, Maire de Lavernhe de Séverac
- Camille GALIBERT, Maire de Séverac-le-Château
- Bertrand GUET, Maire du Viala-du-Tarn
- Christophe LABORIE, Maire de Cornus, Conseiller Général du Canton de Cornus, Président Directeur Général SEM 12
- Gérard LIQUIERE, Maire de Rébourguil
- Louis-Jean MILHAU, Maire de Saint-Sever-du-Moustier
- Jean-Marc NEGRE, Maire de Tauriac-de- Camarès
- Bertrand SCHMITT, Mairie de Saint-Félix-de-Sorgues

* *Mesdames et Messieurs les représentants des structures intercommunales*

- Yves BOYER, Conseiller général, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la RN 88, Membre du Comité syndical du Parc, Président de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL), représenté par Monsieur Roland FALGUIERES
- Francis BUSCAYLET, Délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays Belmontais

* *Mesdames et Messieurs les délégués communaux titulaires à l'assemblée extra-syndicale du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses*

- Laure BARTHELEMY, Conseillère municipale et déléguée titulaire de la commune de Rebourguil
- Christine BRENTA, Conseillère municipale et déléguée titulaire de la commune de Montclar, représentée par Yves DURAND, délégué suppléant
- Cathy CONDAMINE, Conseillère municipale et déléguée titulaire de la commune de Peyreleau
- Marie-Hélène GAL-MULLER, Conseillère municipale et déléguée titulaire de la commune de Lavernhe-de-Séverac
- Christophe HURAUULT, Conseiller municipal et délégué titulaire de la commune de Balaguier-sur-Rance
- Jean-Luc MALET, Conseiller général et délégué titulaire de la commune de Saint-Affrique
- Emile PONS, Conseiller municipal et délégué titulaire de la commune de Brusque
- Nadine SEGURET-ALBOUY, Conseillère municipale et déléguée titulaire de la commune de Saint-Léons, Présidente du S.I. des Monts du Lévézou

* *Mesdames et Messieurs les délégués suppléants à l'assemblée extra-syndicale du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses*

- Maryse BOEL, Conseillère municipale et déléguée suppléante de la commune de Saint-Laurent-d'Olt
- Gilbert CAYRON, Conseiller Régional Midi-Pyrénées et délégué suppléant représentant la Région Midi-Pyrénées
- Thomas CHAUCHARD, Conseiller Municipal et délégué suppléant de la commune de Lapanouse-de-Cernon
- Jérôme de LESCURE, Conseiller municipal et délégué suppléant de la commune de Lavernhe-de-Séverac

* *Messieurs les délégués consulaires à l'assemblée extra-syndicale du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses*

- Daniel DRUILHET, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron
- Jean LAURENS, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron
- Michel UNAL, Représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Millau Sud-Aveyron
- Patrice RIVIERE, Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Millau Sud-Aveyron
- Jean-Pierre SERVANT, Représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Millau Sud-Aveyron, Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Aveyron
- Maurice VIGROUX, Représentant la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron

- Jean ARNAL, Président de l'Office de Tourisme de Sévérac-le-Château
- Guy ANDRE, Apiculteur bénéficiaire de la Marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses »
- Jean-Claude AUSTRUY, Président du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage
- Bernard BASCOUL, Directeur adjoint – Aveyron Expansion, représenté par Fabienne CASTAGNOS
- Robert BATUT, Président du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée du Lot
- Claire BERNAT, Adjointe au Directeur général, Délégation de Rodez, Agence de l'eau Adour Garonne
- Pierre BESNARD, Secrétaire général, Préfecture de l'Aveyron
- Monsieur Jean-Claude BORRAS, Président de l'Office de Tourisme du Rougier de Camarès
- Marianne BOURGUET, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Saint-Affrique
- Jean BOYER, Père fondateur du Parc naturel régional des Grands Causses
- Philippe BRADFER, Directeur de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aveyron
- Jean-Claude BRU, Président de Viv'Aveyron, Secrétaire fédéral de la FPPMA représenté par Jack TARRAGNAT, Vice-président FPPMA
- Michel BURIOT, Lieutenant Colonel, Délégation militaire départementale de l'Aveyron
- Marc CAFFET, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Julien CANARD, Chargé de mission, SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
- Alain CARLES, Directeur de la Direction des actions interministérielles et du développement durable, Préfecture de l'Aveyron
- Christel CARUSO, Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Roquefort
- Anne-Marie CASTELBOU, Adjointe Sites Paysage et Nature, Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées
- Bertrand CAZAL, Chargé de mission, ADIMAC
- Denis CHAPUT, Directeur des Services fiscaux de l'Aveyron
- Sandrine CHARNAY, Chargée de mission IPAMAC
- Raymond COSTES, Ferme pédagogique de Prignolles
- Olivier COURANT, Directeur de la Maison Familiale Rurale Valrance
- Jean COUDERC, Président de la Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, représenté par Jack TARRAGNAT, Vice-président
- Alberte COULON, Présidente du Syndicat de la propriété agricole de l'Aveyron, représentée par Michel GAUBERT, Vice Président
- Jean-Louis CROS, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- Matthieu CRUEGE, Directeur du Projet de Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
- Jean-Marc CUGNASSE, Délégué régional adjoint ONCFS
- Claire DELMAS, Conservateur des antiquités et objets d'arts
- Jean DELMAS, Directeur des Archives départementales – Conservateur du Musée du Rouergue

- Michel DELMAS, Directeur du développement économique, Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron
- Jean-François DUMAS, Directeur général de la Communauté de communes de Millau Grands Causses
- Annie DUPLOUY, Président du Syndicat d'initiatives Rance et Rougier
- Édouard FABRE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rodez
- Gilles FREGEAT, Directeur de l'UPRA Lacaune
- Jeanne GALIBERT, Secrétaire de la Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses
- André GALY, Directeur de l'ADALPA
- Anne GELY, Animatrice du SAGE Tarn Amont, SIVOM Grand Site National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
- Gaël GLANDIERES, Président de l'Office de tourisme Larzac Templier Causses et Vallées
- Philippe GRUAT, Chargé de mission en archéologie, Centre archéologique départemental
- Philippe GUILLEMOT, Ingénieur forestier au Centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées
- Gérard GUYADER, Directeur adjoint, Direction départementale de l'équipement de l'Aveyron
- Alain HARDY, Président de la LPO Aveyron
- Didier HOUÏ, Directeur de l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées, représenté par Monsieur Damien CHAMAYOU, Responsable du Pôle gestion des espaces naturels
- Philippe ILIEFF, Directeur général adjoint des services du Conseil Général de l'Aveyron, Directeur du Pôle Environnement, Culture, Vie associative, Sport et Jeunesse
- Dominique JACOMET, Directeur du CAUE de l'Aveyron
- Bernard JOSSE, Gîte Rural de Brusque
- Marie-Hélène JULHES, Directrice du CPIE du Rouergue
- Serge JUSKIEWENSKI, Président du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Pierre LACOMBE, Président de l'ADEFPAT
- Sandrine LAFUSTE, Directrice de la Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées
- Jean-Luc LAURES, Chef de service interdépartemental, Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Nicolas LEFEVERE, Président de la Jeune Chambre Economique de Millau
- Claude LEGRAND, Inspecteur d'Académie de l'Aveyron
- Patrice LEMOUX, Chef du service « Aménagement et Environnement », Chambre d'agriculture de l'Aveyron
- Patrick LEVY, Directeur général du Comité régional du Tourisme
- Rodolphe LIOZON, Directeur de la LPO Aveyron
- Yasmina MAMMA, Directrice de Micropolis
- Bernard MARTEAU, Directeur de l'Environnement au Conseil Général de l'Aveyron
- René MOUYSET, Membre du Conseil économique et social régional
- Marie-France PAGNI, Secrétaire générale de la Mairie de Sévérac-le-Château
- Dominique PELISSIE, Directeur régional et départemental de la DRAF Midi-Pyrénées
- Michel PEYRON, Délégué régional adjoint, ADEME
- Hélène POT, Directrice de l'Office de Tourisme de Sévérac-le-Château
- Jean-Paul POTTIER, Président du conseil d'administration du Parc national des Cévennes
- Laure POUDEVIGNE, Directrice générale des services de la commune de Saint-Affrique
- Bérengère POULET, Responsable de la Maison des Services du Conseil Général de l'Aveyron
- Jean PUJOL, Archéologue, membre du Comité scientifique du Parc
- Maurice QUATTROPANI, Directeur Territorial ERDF-GRDF Aveyron Lozère
- Antoine REBOUL, Président, Association Lo Bartas

- Yves RICHARDIER, Président du SEBEECC / Persik's land
- André ROUCH, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
- Daniel SEGUIER, Président du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des Bassins du Cernon et du Soulzon
- Florence TAILLEFER, Directrice de l'Office de tourisme de Rodez
- Florent TARRISSE, Directeur général des services de la commune de Millau
- Michel TERRASSE, Vice-Président Mission Rapaces LPO, membre du Comité scientifique du Parc
- Marie-Lise TICHIT, Présidente du CPIE du Rouergue et de l'Association des Amis de Jean-Henri Fabre
- Marie-Elisabeth VERDAGUER, Secrétaire générale de la Confédération générale de Roquefort
- Aimé VILLAS, Directeur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron

Le Président René QUATREFAGES ouvre la réunion de l'assemblée extrasyndicale du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, en présence de :

- Monique ALIES, Conseillère générale du canton de Belmont-sur-Rance, Membre du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses, représentant Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil général de l'Aveyron
- Paul BOULVRAIS, Sous-Préfet de Millau
- Alain MARC, Député de l'Aveyron
- Marie-Lou MARCEL, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées, Députée de l'Aveyron, représentant Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées
- Josette HART, Première adjointe au Maire de Millau, représentant Guy DURAND, Maire de Millau

Il accueille et remercie de leur présence les nombreux participants à cette réunion, interprété comme un signe d'intérêt, de vitalité de notre Parc.

I – Rapport de René QUATREFAGES, Président du Parc naturel régional des Grands Causses

La réunion de l'assemblée du Parc constitue chaque année un moment important dans l'activité du Parc. C'est l'occasion de réunir très largement tous les représentants des membres constitutifs du Syndicat mixte et ses nombreux partenaires mais aussi de vous présenter l'activité du Parc au quotidien.

L'assemblée de ce jour vient clôturer une année 2008 particulièrement riche sur le plan institutionnel. Permettez-moi de revenir sur quelques éléments forts qui ont marqué cette année.

C'est d'abord le 16 avril 2008 la signature par le Premier ministre du décret de classement du Parc naturel régional des Grands Causses, jusqu'au 5 mai 2019. La publication de ce décret vient parachever la lourde et longue procédure de révision de la Charte commencée plusieurs années auparavant. Cette Charte fondée sur des valeurs et objectifs partagés représente un véritable engagement des acteurs du territoire et de ses signataires dans une démarche exemplaire et responsable vers le développement durable.

Il est important de bien comprendre ce que représente la Charte d'un Parc. C'est le contrat qui, par adhésion volontaire lie tous ses signataires. L'adhésion ne constitue pas un transfert de compétences pour chaque collectivité adhérente, mais marque bien au contraire une volonté de travailler ensemble, dans un souci de cohérence sur l'ensemble du territoire des Grands Causses.

Coup double pour le Parc, car après son reclassement, le Parc a obtenu en cette fin d'année la reconnaissance de sa Charte comme Agenda 21 local. En effet en 2004 sur proposition et conseils de l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées et de la Direction régionale de l'environnement, le Parc avait décidé de conduire le renouvellement de sa Charte dans une démarche de type Agenda 21, associant largement la population du territoire et ses acteurs.

Dans le cadre du protocole signé entre le Ministère de l'écologie et la Fédération des Parcs naturels régionaux relatif à la reconnaissance des Chartes de Parcs comme Agendas 21 locaux, le Parc des Grands Causses a élaboré au printemps dernier un dossier de reconnaissance nationale de sa Charte en tant qu'Agenda 21 local. Au mois d'octobre, nous avons obtenu du Ministère cette reconnaissance.

Cette reconnaissance n'est pas un aboutissement mais un encouragement à poursuivre et à accentuer notre travail dans le respect des exigences du développement durable. Le Parc doit jouer pleinement son rôle d'exemplarité et d'entraînement des autres collectivités.

2008, a vu aussi le renouvellement des instances statutaires du Parc à la suite des élections municipales et cantonales. L'assemblée extra-syndicale mais aussi le Comité et le Bureau syndical ont connu un certain renouvellement. De nouveaux élus siègent dans les instances délibérantes ; nous devons faire œuvre de pédagogie envers les nouveaux arrivants.

Le Parc a besoin d'une participation active, d'une implication forte de tous ses membres. Le Parc ne peut vivre que s'il est porté par son territoire, ses élus et ses habitants.

Au-delà du renouvellement des instances délibérantes, le Parc doit aussi recomposer ses instances de concertation et plus particulièrement ses commissions d'orientation. Vous avez été récemment destinataires d'un courrier invitant à vous inscrire à ces commissions. Pour ceux qui n'auraient pas reçu ce bulletin et qui auraient envie de s'inscrire à une commission, nous en tenons à votre disposition.

Les quatre commissions d'orientation du Parc (agriculture, développement économique et rural ; milieux naturels, paysage et patrimoine ; gestion générale et communication ; culture) sont statutaires ; elles ont un rôle de proposition et d'impulsion pour l'élaboration des programmes d'actions ainsi que pour la préparation de tout aménagement ou révision de la Charte.

Ces commissions doivent être un lieu d'échange mais surtout d'élaboration de propositions, d'analyses stratégiques sur des questions de fond venant nourrir, enrichir le débat, la décision du Bureau ou du Comité syndical. Dans leur composition, les Commissions doivent traduire la pluralité de notre Parc.

Je mesure l'intérêt suscité par le renouvellement des Commissions ; la gouvernance et la participation sont désormais inscrites dans nombre de processus de l'action publique territoriale. Les Parcs naturels régionaux, par leur vocation particulière, ont abordé ces questions très tôt. La légitimité d'un Parc dépend de sa force de persuasion, de sa capacité à agir aux côtés des autres structures, à nouer le dialogue et à mettre en synergie.

Néanmoins, je souhaite attirer votre attention sur le fait que la mise en place puis l'animation des dispositifs participatifs requièrent des moyens humains et beaucoup de temps. L'équipe des chargés de mission du Parc est réduite (9 chargés de mission). Outre les commissions d'orientation, le Parc dispose d'un Comité scientifique, de plusieurs groupes de travail notamment sur le volet culturel, sur le thème de l'éco construction... ; il doit réorganiser le Groupe de Travail des Acteurs Locaux en Groupe de Prospective et d'Evaluation.

La commission culture et le Comité scientifique se sont réunis une fois en début d'année. Une dizaine de dossiers ont été soumis à ce dernier pour expertise. Des travaux de plusieurs membres du Comité scientifique ont été valorisés dans le cadre des conférences organisées lors de la Fête du Parc (Philippe GRUAT/ Christian Pierre BEDEL). A la demande de quelques un de ses membres une réunion aura lieu prochainement sur l'éolien. Le Président du Comité scientifique, Jacques RICARD, a engagé une réflexion pour le lancement d'un projet de recherche appliquée sur la question de la valeur économique des espaces naturels en partenariat avec la Faculté de sciences économiques de Montpellier.

L'Association des Amis du Parc a aussi pour rôle d'être un lien direct avec la population locale et le milieu associatif ; elle se réunit régulièrement sous la houlette de sa présidente Marie-José CARTAYRADE.

Je ne cache pas les difficultés que rencontre le Parc pour suivre et animer ces instances de concertation.

Je vous disais en introduction de mon propos, une année 2008 riche sur le plan institutionnel. Le 17 juillet, le Parc a obtenu l'arrêté préfectoral entérinant les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte dont la principale concerne la transformation du Syndicat mixte du Parc en Syndicat mixte à la carte pour la compétence « Assainissement non collectif ». Le Parc poursuit aujourd'hui toutes les étapes liées à la mise en place de ce service public et répond ainsi à la demande d'une majorité des communes qui souhaitent mutualiser ce service à l'échelon du Parc. Je ne vous cache et vous le savez bien, vous les maires qui êtes tous les jours sur le terrain confrontés aux réalités communales, que c'est un dossier difficile et délicat pour le Parc.

Il y a quelques semaines, les 62 communes concernées ont été saisies d'une demande de délibération sur le transfert de la compétence au Parc ; nous avons recueilli à ce jour 32 délibérations. J'invite les communes qui n'ont pas encore délibéré à le prévoir dans les meilleurs délais.

Pour plusieurs raisons :

- les montants des redevances ont été définies (150 euros pour le contrôle des installations neuves et 30 euros pour le contrôle des installations existantes) sur la base d'une adhésion de l'ensemble des 62 communes. En cas de non adhésion partielle, l'équilibre budgétaire sera remis en question.

- il est impératif que les redevances perçues auprès des usagers puissent être instaurées en 2009. Dès 2009, le service doit s'autofinancer. Je vous rappelle que la contribution exceptionnelle qui sera demandée aux communes concerne le remboursement de l'avance de trésorerie qu'a faite le Parc en 2008.

Même si on perçoit une prise de conscience collective sur les questions relatives à l'assainissement, je vous demande et plus particulièrement aux membres du Bureau et du Comité syndical, aux maires, aux représentants des communes d'être des relais d'informations, d'explications auprès des habitants. C'est un dossier très difficile et délicat à aborder en terme de communication. Le Parc met son image en jeu et prend le risque de l'impopularité.

Sans empiéter sur le rapport d'activités 2008 et les perspectives 2009 qui vont vous être présentés tout à l'heure par Frédérique NEGRE, je voudrais souligner quelques points concernant l'activité du Parc.

Les Folies du Parc à Buzeins les 13 et 14 septembre : malgré une météo peu favorable, l'organisation de cette première Fête du Parc a été un succès : bien sûr par le nombre de visiteurs qu'elle a rassemblé mais aussi par la dynamique d'échange, de rencontre, de partage qu'elle a suscité. Cette fête a su pleinement allier découverte du patrimoine de Buzeins et création culturelle. Je tiens ici à renouveler tous mes remerciements à Roselyne COMBY, Maire de Buzeins, aux associations de Buzeins et du Séveragais ainsi qu'à la Communauté de communes pour leur implication dans cette organisation.

Tous les deux ans cette fête se doit d'être un lieu de rassemblement et un moment privilégié d'échanges avec les habitants du Parc. Elle doit aussi permettre de mettre en avant, de révéler les richesses patrimoniales d'une commune, d'un terroir.

La Convention territoriale du Parc : Le Contrat particulier de Développement territorial du Parc s'est achevé fin 2007. En 2008, le Parc en partenariat avec les Communautés de communes, les Chambres consulaires, les communes urbaines et les partenaires financiers, a finalisé la nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2008-2013 en application du volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région. Très prochainement, ce document va être diffusé auprès des communes et des intercommunalités afin de mettre en place une programmation de projets au premier trimestre 2009.

Le programme LEADER : L'association AMIE (Association pour la Modernisation et l'Innovation Economique) qui jusqu'alors avait assuré l'animation et la gestion des programmes LEADER II et LEADER +, a demandé au Parc d'assurer le portage de la candidature du territoire des Grands Causses au prochain programme LEADER dans un souci de cohérence et de lisibilité au sein du territoire, de volonté d'une meilleure gouvernance et de meilleurs suivi et évaluation des différentes politiques mises en oeuvre sur les Grands Causses. Le Bureau syndical du Parc ayant accepté le portage de cette candidature, le Parc a déposé fin septembre le dossier auprès de la DRAF Midi-Pyrénées autour de la priorité ciblée « Les Grands Causses face aux défis du changement climatique, de la préservation et de la valorisation de leurs ressources ». Le comité de sélection s'est tenu hier à Toulouse ; la candidature du Parc a été retenue.

Avec l'animation de ces dispositifs contractuels (Convention territoriale, Programme LEADER), le Parc poursuit et amplifie son rôle d'animation, d'appui technique, de coordination de l'aménagement territorial des Grands Causses.

Dans les prochains mois, les acteurs et décideurs de ce territoire devront engager une profonde réflexion autour de l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale**. Le Parc pourrait conduire un tel schéma si son périmètre s'avère être opportun en termes d'échelle.

Le SCOT doit être le garant d'une organisation équilibrée du territoire en assurant la coordination et la cohérence des politiques publiques grâce au principe de compatibilité. Le projet de territoire et le SCOT ne sont que deux pans, amont et aval, d'une même démarche territoriale. C'est en ce sens qu'il faut concevoir la relation entre la Charte du Parc et le SCOT : la Charte définit un projet que le SCOT relaiera en terme d'aménagement du territoire. Le SCOT assure la cohérence des différents politiques sectorielles : habitat, déplacement, développement commercial, zones d'activités, environnement, organisation de l'espace ...

Tirant profit de sa nouvelle Charte, le Parc rentre progressivement dans de nouveaux domaines d'intervention, intègre de nouveaux partenariats. Je retiendrai par exemple pour 2008, le dépôt au mois de Novembre du dossier « Contrat d'Objectif Territorial/ Plan Climat Territorial » avec l'appui de la Région, de l'ADEME et de l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées. Ce Plan Climat ne doit pas être un agglomérat d'initiatives

portées par différents maîtres d'ouvrage mais bien un projet global auquel adhère l'ensemble des partenaires concernés. Au deuxième semestre 2009, le Parc devrait pouvoir se doter d'une compétence technique sur ces sujets, compétence qui lui fait aujourd'hui défaut. La lutte contre les changements climatiques et l'encouragement à la gestion économe des ressources constituent un volet important de la nouvelle Charte du Parc.

Aux côtés de la profession agricole, d'un groupe d'agriculteurs, le Parc s'est engagé en tant que maître d'ouvrage dans la réalisation d'une étude de faisabilité d'unités de méthanisation à partir de fumiers d'ovins. Ce sont des dossiers qui positionnent le Parc dans des champs où il était jusqu'alors peu présent.

J'évoquerai aussi la réflexion engagée par le Parc et ses partenaires notamment la Chambre de commerce et d'industrie de Millau, la Chambre de métiers et de l'artisanat autour du développement d'une filière de l'éco construction.

L'agriculture biologique constitue aussi un volet d'actions pour lequel le Parc et ses partenaires (Chambre d'agriculture, Association Pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron, CPIE du Rouergue, Lycée agricole de La Cazotte à Saint-Affrique) doivent rechercher les moyens d'une plus forte implication. La demande en produits biologiques, en produits de qualité augmente. Des projets émergent autour du maraîchage, de la restauration collective...

Le Parc ne peut pas être absent de ces sujets. Et je tiens à souligner les nombreux partenariats et collaborations fructueuses que développe le Parc dans son action au quotidien.

Avant de conclure, je souhaiterais aussi dire plus particulièrement quelques mots sur l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc. Déjà lors de nos précédentes assemblées, en 2006 à Aguessac, en 2007 à Saint-Affrique, j'avais eu l'occasion de vous faire part des difficultés que nous rencontrions pour stabiliser « le plan de charge » de cette équipe. Ces inquiétudes n'ont pas disparu et malgré la confiance toujours renouvelée des communes à cette équipe, la recherche, la prévision, le montage des chantiers ne sont pas toujours aisés. Les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrages pour mobiliser des financements extérieurs complexifient aussi nos possibilités d'intervention. Le Parc inscrit aussi de plus en plus son action dans le champ concurrentiel car le contexte a beaucoup évolué depuis 12 ans.

Très récemment, un chantier important de trois semaines pour toute l'équipe a été annulé. Pour pallier à ce désistement de dernière minute, la Communauté de communes du Saint-Affricain a bien voulu accélérer sa commande d'une deuxième tranche d'entretien des sentiers ; je tiens à les en remercier vivement. Cette équipe est soumise aux aléas de la commande publique. Je souhaiterais insister sur le professionnalisme de cette équipe et la qualité des prestations qu'elle effectue. Cette équipe est l'une des spécificités du Parc et a largement contribué à sa réussite. Elle a une grande capacité d'adaptation à tout type de travaux d'entretien de l'espace rural grâce à une formation professionnelle continue et du matériel performant. Elle est à votre disposition ; vous pouvez contacter le responsable de cette équipe, Joël ATCHE qui vous détaillera le mode opératoire et précisera avec vous les travaux envisagés afin d'établir le devis correspondant.

En conclusion, le message que je voudrais délivrer est que le Parc est aujourd'hui reconnu bien qu'encore, parfois, mal compris. En particulier par le grand public, les habitants.

Il doit jouer pleinement son rôle, à la place qui lui incombe, par sa capacité à réunir, à écouter, à analyser et à accompagner les porteurs d'activités et de projets. Au-delà de son rôle d'accompagnateur, il doit pouvoir flirter les évolutions de la société, les opportunités nouvelles de développement, savoir prendre le risque de l'expérimentation.

Il ne le fera correctement qu'avec vous tous car vous êtes le Parc. L'équipe technique, les élus du Comité syndical sont à votre disposition dans l'accomplissement des objectifs de sa feuille de route : la Charte du Parc.

Je vais maintenant céder la parole à Frédérique NEGRE qui va vous présenter une synthèse de l'activité de 2008 à travers un diaporama commenté. Le rapport d'activité complet sera diffusé sur support papier en début d'année prochaine et mis en ligne sur le site Internet du Parc.

II – Rapport d'activités du Parc naturel régional des Grands Causses pour l'année 2008 et perspectives 2009

Frédérique NEGRE, Directrice du Parc naturel régional des Grands Causses présente sous forme d'un diaporama powerpoint commenté, un rapport d'activités synthétique du Parc naturel régional des Grands Causses pour l'année 2008 (voir diapositives ci-jointes en annexe).

III – Questions diverses – Débat avec l'assemblée

- En tant que porte-parole du collectif « Agir pour le Lézérou », Jean MARTY fait une intervention sur trois problèmes que rencontre aujourd'hui le Lézérou :
 - * l'approvisionnement en eau de la ville de Rodez et ses conséquences sur le Lézérou
 - * l'épandage des boues
 - * le développement de l'éolienVoir le texte de l'intervention de Jean MARTY en annexe au présent compte rendu.

- Concernant le pompage de l'eau sur le Lézérou, le Président René QUATREFAGES se dit satisfait que le collectif se préoccupe de cette question. Il s'agit d'une exploitation séculaire ; des contreparties doivent être recherchées. Pour les boues de station, il convient de trouver des solutions dans la concertation. Le territoire ne peut pas recevoir toutes les boues venant de l'extérieur.
S'agissant de l'éolien, René QUATREFAGES note que le développement des énergies renouvelables, pas seulement l'éolien, relève d'une politique d'Etat. Il rappelle qu'à l'instar de ce qu'il avait pu susciter pour le déploiement de la téléphonie mobile autour de la création d'une Commission de concertation, le Parc a plaidé pour la création d'une instance de concertation et pour l'élaboration d'un outil à la décision. Cette démarche de concertation s'est mise en place dans le cadre de la Mission Interservices de l'Aménagement et du Paysage (MISAP). Le Parc a participé à l'élaboration de la Réflexion cadre pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron.
Pour René QUATREFAGES, il est nécessaire que le principe de précaution, inscrit dans la Constitution, soit respecté. Sur le Larzac, la question de l'éolien est liée au dossier de candidature au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le développement « d'un petit éolien » sur le plateau du Guilhaumard, porté par les agriculteurs, les habitants, a subi un refus.
Le Lézérou souhaite se faire entendre, se défend. Le Parc fait son devoir dès lors qu'il est sollicité.

- Alain MARC indique qu'il a posé une question écrite concernant les périmètres de protection des sources qui obligent les agriculteurs à modifier leurs pratiques agricoles, et les mesures compensatoires qui peuvent être prises.

- En tant que représentant de l'Institut Occitan de l'Aveyron, Pierre MARCILHAC constate que le langage et la culture occitane sont « mal traités » dans le Parc ; elles n'ont pas été abordées dans le rapport du Président ni dans le rapport d'activités. Il s'interroge sur le dossier de la signalétique des noms de communes en occitan.

- Pour Alain MARC, les langues régionales doivent être reconnues. Aujourd'hui c'est un élément d'identification très fort, notamment par rapport au tourisme. Le dossier de la signalétique en occitan peut être traité aussi avec le Département.

- Anne-Marie CITTON, pour l'Association Patrimoine, Environnement Territoire du Pays Belmontais, fait part des nuisances subies par les habitants qui vivent à proximité des éoliennes. Elle note que le rapport d'activités du Parc qui vient d'être présenté, ne contient pas de photos de paysages avec des éoliennes ? Pourquoi ? Beaucoup de projets ont reçu un avis favorable. Quand le quota sera-t-il atteint ?

- Le Président rappelle que le Parc est un établissement public, qu'il est sollicité pour avis sur différents projets. Des avis techniques sont rendus.

- Robert CITTON fait part de son désaccord avec les propos tenus par le Président René QUATREFAGES. « Les avis du Parc sont favorables au déploiement de l'éolien ». Pour le Parc, il s'agit de faire plaisir aux maires. Il salue le rôle de l'Etat, de l'administration pour leur action dans ce dossier.

- Le Président René QUATREFAGES regrette ces propos excessifs. Il met en garde Robert CITTON sur la mise en cause de la légitimité des élus. Les maires n'acceptent pas tout et n'importe quoi.

- En faisant référence à des propos tenus lors d'une réunion qui s'était déroulée à Perpignan dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Jacques BARTHELEMY indique que parfois les travaux sont commencés alors même que les enquêtes d'utilité publique ne sont pas encore faites ou achevées. Puis il intervient sur les aspects de l'eau, de la faune benthique. Il note que le territoire a connu un scénario pluvieux important ; le pompage de substitution de l'Espérelle a été couvert.

Par ailleurs, d'après les études, les bacs de décantation de l'autoroute sont en relation directe avec les sources. Il souligne l'urgence à traiter ce dossier eu égard au Plan Paysage du Larzac, à la mise en place des périmètres de protection des captages. Il tient à insister sur les risques courus en terme de qualité de l'eau, et appelle les pouvoirs publics concernant la circulation sur l'autoroute A75. Il conviendrait d'interdire le passage des matières dangereuses sur l'autoroute et d'autre part de lancer la mise en place du ferroutage. Ensuite, il note que beaucoup de travail a été réalisé sur les espaces naturels sensibles. Il serait intéressant de relancer avec le Parc un Conservatoire départemental sur les espaces naturels sensibles, qui existait auparavant.

- Concernant le fonctionnement des bassins de décantation de l'autoroute A75, René QUATREFAGES indique que le Parc souligne régulièrement ce problème à l'Etat. S'agissant de la mise en place des périmètres de protection des captages, ce dossier progresse, mais reste délicat. Pour les matières dangereuses, il ne faut pas perdre de vue leur utilité et donc leur nécessaire circulation.
- Léon MAILLÉ fait une intervention sur le développement de l'agriculture biologique. On importe la moitié des produits biologiques. Les marchés nous tendent les bras. Il est urgent de prendre en compte cette demande. « Les finances ne s'en porteront pas plus mal. La nature s'en portera mieux ».
- René QUATREFAGES reconnaît que le Parc doit progresser sur le développement de l'agriculture biologique.
- Pour François GIACOBBI, la Chambre d'agriculture travaille depuis longtemps sur le bio. Réagissant aux propos tenus par Léon MAILLÉ, François GIACOBBI indique qu'on est en train de créer une scission entre bons et mauvais paysans. Or d'une manière générale, le monde agricole connaît beaucoup de difficultés. Il ne faut pas accentuer la fracture entre ceux qui seraient les bons agriculteurs et les autres. Les paysans produisent de mieux en mieux, avec des traitements à minima. Encourageons l'agriculture car tous les agriculteurs partagent les mêmes valeurs. Aujourd'hui de nombreux points de collecte de lait se ferment ; travaillons ensemble à maintenir l'agriculture sur le territoire.
- Yves COUDERC constate qu'il assiste aujourd'hui à deux débats intéressants que sont l'éolien et l'agriculture biologique. Le productivisme ne nourrit plus la planète. A nous de promouvoir, de mettre en place de nouvelles pratiques. S'agissant de l'éolien, son développement répond à un effet d'aubaine. Les services de l'Etat ont été vigilants. « Le débat de spectateurs » qui vient de se dérouler, doit laisser place à un « débat d'acteurs ». Ce dossier doit être résolu avec les acteurs et les habitants du territoire.
- Marie-Josée CARTAYRADE fait référence à une conférence sur l'alimentaire, qui a eu lieu récemment et au cours de laquelle ont été abordées les conséquences sanitaires liées à la pollution de l'eau, à la pollution de l'air, à l'usage de certains produits chimiques. Elle fait ensuite une communication spécifique sur l'Ecotrophée Robert ROUSSEL lancé par l'Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses. Voir ci-joint en annexe. Le délai de remise des dossiers est fixé au 31 mai 2009.

IV – Intervention des personnalités

- Intervention de Monique ALIES, Conseillère générale du canton de Belmont-sur-Rance, représentant Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil général de l'Aveyron. Monique ALIES souligne combien cette assemblée a été riche en échanges et en débat, qui ouvrent de nouvelles réflexions. Elle renouvelle le soutien du Conseil général de l'Aveyron au Parc. Le Conseil général travaille avec le Parc dans différents domaines : les espaces naturels sensibles, les activités de pleine nature... Le Conseil général est un partenaire important du Parc. Prenant appui sur les propos tenus par René QUATREFAGES dans son rapport moral, Monique ALIES souhaite que rapidement une réflexion se mette en place au sujet du Schéma de Cohérence Territoriale.

- Intervention de Marie-Lou MARCEL, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées, représentant Martin MALVY, Président.

Marie-Lou MARCEL fait part de sa satisfaction concernant cette assemblée extrasyndicale du Parc. Elle indique que depuis la Commission permanente du 11 décembre, elle est en charge à la Région de l'environnement, du développement durable et de l'énergie.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est entré cette année dans une 2^{ème} phase de vie. Les débats de ce matin ont été très riches. La Région Midi-Pyrénées a mis en place un programme en faveur de l'agriculture biologique.

La Région compte 5 Parcs naturels régionaux dont 2 en projet : celui des Pyrénées ariégeoises et celui de l'Aubrac.

La Région apporte une attention particulière aux Parcs naturels régionaux, véritables leviers du développement durable. La Région est à l'initiative de la création des Parcs et est aux côtés des Départements, de l'Etat, le principal financeur des Parcs.

Dans le cadre du précédent Contrat de Plan Etat-Région, le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses a pu bénéficier de plus de 8 millions d'euros d'aides de la Région, par le biais du Contrat particulier de Développement territorial, des contributions statutaires au Syndicat mixte du Parc, ou du soutien apporté aux programmes d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, la Région va renouveler l'accompagnement des politiques territoriales. La Convention territoriale du Parc naturel régional des Grands Causses est finalisée ; sa signature devrait intervenir prochainement. Les nouvelles politiques territoriales verront une répartition des fonds selon un principe de solidarité : agglomération / Parcs – Pays.

La Convention territoriale privilégie des axes thématiques d'intervention comme le développement économique, le développement du tourisme, les services. La Convention prendra en compte les dimensions développement durable, accessibilité aux personnes handicapées, inter modalité des projets. En conclusion, elle réaffirme le soutien de la Région au Parc naturel régional des Grands Causses.

- Intervention de Paul BOULVRAIS, Sous-Préfet de Millau

Paul BOULVRAIS note l'hommage rendu à l'Etat par plusieurs participants à cette assemblée, concernant le dossier de l'éolien. Pour Paul BOULVRAIS l'organisation et la définition de règles est une nécessité pour vivre en société. Le vivre ensemble se construit avec des règles. C'est l'intérêt de la démocratie, le lieu où se traduit l'intérêt général.

La décision publique est souvent le fait de mettre l'intérêt général au regard de préoccupations individuelles, de préoccupations diverses. La France a souscrit des engagements internationaux concernant le développement des énergies renouvelables. Ces engagements sont à combiner avec d'autres engagements comme celui de la lutte contre le réchauffement climatique. Toutes ces problématiques doivent être mises bout à bout. Nous sommes dans une économie de marché, limitée par l'utilité publique. S'agissant de l'éolien, il indique que le Préfet de l'Aveyron souhaite revoir la mise en œuvre du dossier. Certains espaces ne peuvent recevoir des éoliennes pour cause de servitudes, pour des raisons physiques, pour des raisons patrimoniales.

Vient ensuite la discussion qui s'établit entre une interdiction totale et une installation d'éoliennes partout. Des déséquilibres peuvent aussi apparaître en terme de gestion du foncier agricole. Mais dans des zones fragiles où l'agriculture n'est pas en période florissante, ayons un minimum de décence par rapport à la personne qui pourrait se laisser tenter par la promesse d'un promoteur.

Il remercie ensuite l'équipe du Parc pour l'action mise en œuvre sur le brûlage dirigé. L'Aveyron n'a pas rencontré de feu cette saison mais il est nécessaire de rester vigilant. La déprise agricole fait que le territoire peut se trouver confronté au risque. Il convient aussi de conserver une action pastorale.

Vers 13h15, le Président René QUATREFAGES clôt l'assemblée générale du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au titre de 2008. Il renouvelle ses remerciements à tous les participants et les invite à se restaurer autour d'un buffet.

Annexes au compte rendu de l'assemblée extra syndicale du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses du samedi 13 décembre 2008

- Diaporama powerpoint : Rapport d'activité synthétique du Parc naturel régional des Grands Causses pour l'année 2008 et perspectives 2009
- Intervention de Jean MARTY, porte parole du collectif « Agir pour le Lévézou »
- Règlement du concours Ecotrophée Robert ROUSSEL de l'Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses

ASSEMBLEE GENERALE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES (Déc. 2008)

Intervention de Jean Marty, agriculteur à la retraite sur la commune de Vezins.

Le canton de Vezins fait partie intégrante du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Nous avons créé un collectif pour prendre en compte trois problèmes majeurs :

L'eau . Les boues . L'éolien

I. L'EAU

8000m³ d'eau sont prélevés chaque jour à Mauriac pour alimenter en eau potable une partie de la ville de Rodez, et ce depuis 100 ans, sans aucune compensation pour quiconque

Au nom du principe de précaution, l'Europe impose aux communes le rachat des sources pour une meilleure protection et les agriculteurs veulent continuer à les protéger comme ils l'ont toujours fait.

Mais, les conditions et propositions de rachat ne leur conviennent pas et le collectif se veut d'être à leur côté pour défendre leur revendications.

II. LES BOUES

En contrepartie la ville de Rodez, soucieuse d'épandre au moindre coût ses boues de station d'épuration, harcèle sans arrêt notre région en lui proposant des épandages parfois proches des sources de hameaux ou de villages.

Au nom du principe de précaution, nous n'avons pas accepté et n'accepterons pas les boues urbaines sur notre territoire.

Nous prendrons seulement en compte les boues de nos villages en étroite collaboration avec les communes, quand à l'étude du plan d'épandage.

III. L'EOLIEN

Aujourd'hui, alors que cette belle région du département est envahie par + de 80 éoliennes en fonctionnement ou en cours de construction, éclatent au grand jour les nuisances qu'on nous a volontairement cachées.

❖ Destruction des paysages et impact sur le tourisme

Les monts et lacs du Lévézou sont sa principale richesse sur le plan touristique. Les chemins de randonnées pédestres et équestres très fréquentés et mis en valeur par le Parc des Grands Causses ou par les associations et Offices de tourisme vont perdre tout leur intérêt. Le regard du visiteur aujourd'hui n'est attiré que par les éoliennes installées sans précaution sur toutes les collines. Tous ceux qui traversent le Lévézou aujourd'hui, en venant d'Albi par Réquista et Villefranche de Panat via Bouloc, peuvent compter 64 mâts déjà installés et même les plus "mordus" d'éoliennes finissent par nous dire « *c'est fait n'importe comment. On a tout fait périr !* ».

On nous avait dit que les éoliennes attireraient une forme de tourisme industriel, or on se rend compte aujourd'hui que l'Aveyron est déjà marqué à l'encre rouge sur les guides touristiques internationaux osant mentionner la présence d'éoliennes. Oui, nous le savons l'éolienne va faire fuir le touriste, celui qui

souhaite séjourner quelques jours ou quelques semaines chez nous. Nous n'aurons qu'un tourisme de passage mais qui ne reviendra pas et surtout qui ne va plus recommander la région à sa famille ou à ses amis.

Les gîtes, les chambres d'hôtes, les hôtels qui se trouveront (souvent malgré eux) à proximité des parcs éoliens ne seront plus fréquentés...

❖ Perte de la valeur du patrimoine bâti

Oui, la perte totale de la valeur du patrimoine immobilier est bien réelle. Quel est celui d'entre-nous qui, aujourd'hui, irait acheter une maison dans un village entouré d'éoliennes pour y vivre, y passer sa retraite ou pour en faire un gîte. Oui, nous le savons, les villages vont perdre petit à petit leurs habitants. Les retraités eux, n'ont que le seul choix d'y rester, mais pour les jeunes c'est fini, ils iront voir ailleurs. Oui, la richesse d'un pays, ce sont les hommes qui l'habitent. Or l'éolien accentue la désertification, l'éolien fait fuir les hommes.

❖ Le bruit :

En ce qui concerne le bruit, ce n'est pas en s'arrêtant ¼ d'heure le dimanche au pied d'une éolienne, en se promenant, que l'on peut juger. Vivre au pied des éoliennes installées à 500 m ou même parfois moins car il n'y a pas de distance minimale à respecter) est devenu une véritable angoisse. Le bruit physique de l'éolien est provoqué par 2 phénomènes : d'abord la génératrice (équivalent d'une tronçonneuse) et ensuite les pales (de 45 m) qui passent devant le mât. Certaines machines sont mieux que d'autres. En zone vallonnée, la résonance et l'écho amplifient le bruit physique. L'irrégularité du vent soufflant en rafales, et bien évidemment quand le vent surtout est défavorable, le bruit perçu est "*celui d'un avion qui n'arrive jamais*" selon l'expression des habitants. Mais le bruit le plus nocif est celui perçu par l'oreille interne et celui-là engendre des problèmes médicaux décrits par Nina Pierpont, docteur en physique à l'Institut Montaigne :

1/ Oui, le bruit et les vibrations des éoliennes industrielles tripales actuelles engendrent effectivement des problèmes médicaux. Je prépare une étude qui doit être publiée dans un journal médical, documentant la réalité de ces problèmes par une enquête menée auprès de familles dans plusieurs pays ; celles-ci ont été chassées de chez elles par des problèmes de sommeil, maux de tête, acouphènes, équilibre, concentration, mémoire, lecture, humeur et problèmes comportementaux des enfants ; ces problèmes ont commencé dès que les éoliennes ont été mises en service et se sont résolus dès que la famille s'en est éloignée. Ces problèmes se produisent tous à proximité d'éoliennes récemment construites, et mises en service entre 2005 et 2007.

L'oreille est en effet le récepteur le plus sensible au bruit et aux vibrations. Ce qui ne signifie pas, cependant, que si vous n'entendez pas le bruit, celui-ci ne soit pas nuisible. L'oreille fait en effet plus qu'écouter. Beaucoup des effets du bruit et des vibrations des éoliennes se révèlent affecter l'oreille interne, qui est un organe complexe, le seul qui détecte certaines sortes de bruits et de vibrations. L'oreille interne détecte également le mouvement, l'accélération, et la position par rapport à la gravité.

2/ Les signaux atteignant l'oreille interne (les canaux semi-circulaires) se ramifient dans tout le système nerveux central, affectant les fonctions cérébrales relatives au sommeil, à la vision, à l'audition, au mouvement, à la digestion, à la pensée, à l'apprentissage et à la mémoire. Mes données indiquent que l'un des principaux effets du Syndrome des Eoliennes est lié à la détection par l'oreille interne de la pression des ondes véhiculées par l'air ou de la pression « solide » transmise par la conduction des os, qui influencent l'oreille interne comme si le corps ou la tête étaient en mouvement, alors qu'il est immobile.

3/ Sur la base de mes trois ans ½ de recherches du Syndrome des Eoliennes (auprès de personnes qui en souffrent visiblement) ma recommandation très nette (en accord avec celles de l'Académie Française de Médecine) est que les installations éoliennes industrielles doivent être situées à un minimum de 1,5 mile* des habitations, écoles, hôpitaux, centres d'affaires, et de tout lieu où des personnes se réunissent régulièrement.

* 1 mile = 1 609 m.

❖ La fracture du tissu social :

Un problème aujourd'hui généré par l'éolien mais que personne n'avait prévu, c'est la fracture du tissu social. L'éolien est un sujet tabou et en famille ou entre voisins, quand on évite de parler d'un sujet on en évite bien d'autres, on s'enferme dans un mur de silence. L'objet du conflit (sous les yeux pour des dizaines d'années) ne va pas apaiser le climat tendu qui existe déjà dans certains coins avant même que les machines ne soient installées. On voit des amitiés se défaire, des équipes d'entraide se disloquer, des élus démissionner ou arrêter après un mandat - *"on ne veut pas avoir à gérer un climat de guerre civile"* . Qu'en sera-t-il demain de l'entraide et de la solidarité qui est présente et indispensable en cas de coup dur ? Que deviendront demain les soutiens agricoles aux zones de montagne (France et Europe) si nos zones sont classées de développement industriel ? Ceux qui seront tenus pour responsables de l'abandon de ces soutiens seront les élus et les propriétaires fonciers qui auront mis les éoliennes sur leur commune ou sur leur terrain, alors que les vrais responsables sont ailleurs. Les enjeux financiers sont énormes.

Une éolienne de 2,3 mwatt laisse 230 000 € net d'impôt à son promoteur. Les 29 éoliennes construites par la Commune de Salles-Curan vont générer environ 450 000 € de taxe professionnelle. Il aurait donc suffi à la Commune d'installer seulement 2 éoliennes pour s'assurer du même revenu.

"Réfléchissons tous ensemble au devenir du Lévézou. Quelle est l'entité que nous voulons préserver ? Quelle image ? Quelles sont nos priorités ?" Il aurait été possible d'installer quelques éoliennes dans des endroits bien choisis, à + de 1 500 m de toute habitation, avec l'intégralité des revenus bien partagés entre tous les habitants et les communes, pour le bien de tous les concitoyens, 6 éoliennes générant ainsi près de 1 400 000 euros net.

Alors les habitants se posent la question : pourquoi n'y en a-t-il pas sur l'Aubrac ou sur le Larzac ?

Nous sommes allés à la rencontre d'André Valadier. Il nous a dit : *"Avant de nous décider, nous sommes allés en voir à l'étranger, en Hollande, au Danemark, en Allemagne"*,

- *pour la préservation des paysages de l'Aubrac, dans l'intérêt de ses habitants et pour que le tourisme reste ce qu'il est.*

- *Au pied de chaque projet, tout investissement, tout permis de construire reste dans les tiroirs à l'état de dossier. Le patrimoine bâti perd toute sa valeur. Les hommes sont la première richesse d'un pays.*

- *Le spectre d'une maison au toit en lauzes effondré avec une éolienne neuve derrière, a hanté nos esprits.*

C'est ce qui nous a fait refuser l'éolien sur l'Aubrac jusqu'à aujourd'hui !

Alors Monsieur le Président, j'ai des questions à vous poser :

- Pourquoi n'y a-t-il pas d'éoliennes sur le Larzac ou autour de Millau ? Y aurait-il dans la zone du Parc des régions sacrifiées ?

- Comment peut-on investir pour le tourisme et laisser se développer l'éolien ?

Aujourd'hui nous vous demandons de nous aider. Le Lévézou est mutilé ; ses habitants sont harcelés de toute part, mais nous ne voulons pas être contre tout par principe. Nous voulons définir un autre projet avec nos élus, avec les associations et avec vous aussi, Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Soyez à nos côtés pour dire STOP à tout nouveau projet à moins de 1 500 m de toute habitation à l'intérieur du Parc.

Merci de m'avoir écouté.



ASSOCIATION DES AMIS DU
**PARC NATUREL RÉGIONAL
des Grands Causses**

L' Association des Amis du PARC communique

L'ECO-TROPHEE ROBERT ROUSSEL :

L'Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses a décidé de créer et d'organiser en 2009, le prix ROBERT ROUSSEL , afin que soit pérennisée l'œuvre de Robert ROUSSEL, qui fut un infatigable défenseur de l'environnement sur notre territoire et en 1989, le créateur de l'Association de Préfiguration du Parc, qui deviendra en 1995, l'Association des Amis du Parc .

Sont concernées par ce PRIX ROBERT ROUSSEL , **les entreprises industrielles et artisanales y compris les entreprises de l'agro-alimentaire**, innovantes en matière de réalisations environnementales du territoire du Parc, avec le souci essentiel de concilier le progrès technique et le respect de l'environnement que ce soit par l'air, l'eau , le sol, le bruit, les déchets, l'intégration paysagère, le respect du milieu naturel, la formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement ...

Le PRIX ECO-TROPHEE ROBERT ROUSSEL et un DIPLOME récompenseront l'entreprise industrielle ou artisanale qui sera sélectionnée . Le lauréat pourra médiatiser son action environnementale et l'Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses le valorisera au travers de la presse locale, régionale et nationale .

Les modalités de participation sont à retirer auprès du PARC naturel régional des Grands Causses : au 71, bd de l'Ayrolle BP 126 , 12101 MILLAU Cedex , tel : 05 65 61 35 50 ou à télécharger sur le site Internet : www.parc-grands-causses.fr , à la rubrique téléchargement ou auprès de votre commune .

ATTENTION , les demandes de dossier doivent être demandées rapidement car les dossiers des candidats postulants complets seront à déposer le **31 MAI 2009** **DERNIER DELAI** .



**ASSOCIATION DES AMIS DU
PARC NATUREL RÉGIONAL
des Grands Causses**

ECO –TROPHEE ROBERT ROUSSEL 2009

de

L' Association des Amis du Parc Naturel Régional Des Grands Causses

DOSSIER DE CANDIDATURE

Prix ouvert aux Entreprises Industrielles et Artisanales du Parc

Le présent dossier de candidature , accompagné d'un extrait K-BIS et d'une certification sur l'honneur (pièce jointe) et de tous documents complémentaires , est à adresser à :

**L'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses
ECO-TROPHEE ROBERT ROUSSEL 2009
71, Boulevard de l'Ayrolle BP 126
12101 MILLAU Cedex**

Date limite de réception des dossiers

31 MAI 2009

Siège social : Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle – BP 126 – 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05.65.61.35.50 – Fax : 05.65.61.34.80

oui (précisez)

non

.....
.....

B – DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

1 – Quelles sont les raisons qui vous amènent à prendre en compte l'environnement ?

Classez de 1 à 8 suivant votre choix en priorité :

Par conviction personnelle

Pour répondre à une attente des clients

Pour pouvoir transmettre mon entreprise

Pour améliorer les conditions de travail

Pour réduire les coûts de consommation d'eau ,de traitement des déchets

Pour être conforme à la réglementation

Pour l'image de marque de mon entreprise

Autre (précisez)

2- Informez-vous vos clients de vos efforts environnementaux ?

3- Avez-vous des projets visant à renforcer votre prise en compte de l'environnement ?

Page n°

3

C – INFORMATION SUR LA REALISATION PRESENTEE AU PRIX ROBERT ROUSSEL

Localisation du site bénéficiaire de cette réalisation

Objectifs poursuivis par cette réalisation

.....

.....

Date de réalisation

Descriptif de la réalisation

(Nous vous remercions de bien vouloir joindre tous les documents illustrant votre texte : plans ,
photographies, rapports techniques).....

.....

...

.....

...

.....

...

Durée de vie estimée de la réalisation

.....

Identification de partenaires et leur rôle à différentes étapes de la réalisation (de la conception à
la mise en œuvre

).....

.....

.....

.....
....
Montant de l'investissement réalisé (HT)

.....
.....
.....
.....

Modes de financement
.....
.....
.....

Evaluation qualitative et quantitative des impacts de cette réalisation sur l' environnement :
Ex : résultats de mesures de pollution effectuées avant et après l'action présentée.
.....
.....
.....
.....

.....
L' entreprise candidate certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'ensemble des dispositions .Elle s'engage à recevoir sur le site de la réalisation présentée un ou plusieurs représentants du jury de l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses afin de leur permettre de la voir et de s'informer directement .
L' entreprise s'engage en conséquence à accompagner cette visite des installations concernées et à répondre à toute question relative à la réalisation présentée à ce PRIX ECO –TROPHEE 2009 .
L'entreprise s'engage également à accepter toute communication, mise en œuvre par l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses sur sa réalisation dans la cas où celle-ci serait primée et ceci dans la limite du respect du secret industriel .

Fait à, le
Nom et qualité du signataire + cachet de l'entreprise



ASSOCIATION DES AMIS DU **PARC NATUREL RÉGIONAL des Grands Causses**

REGLEMENT DU PRIX : ECHO-TROPHEE ROBERT ROUSSEL 2009

PRESENTATION GENERALE :

Article 1 : Principe du PRIX ECO-TROPHEE :

L'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses est l'initiateur de cette opération , dont elle assure la maîtrise d'ouvrage .

Article 2 : Objectifs du PRIX ECO-TROPHEE

Le prix ECO-TROPHEE 2009 se positionne au croisement des deux priorités selon la formulation expresse de ROBERT ROUSSEL : concilier le progrès technique et le respect de l'environnement et par ailleurs la préservation du patrimoine naturel , culturel et bâti .

Il s'adresse aux entreprises industrielles et artisanales y compris l'agroalimentaire, situées sur le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses et inscrites au registre du Commerce pour les entreprises industrielles et au répertoire des Métiers pour les entreprises artisanales .

Le PRIX ECO-TROPHEE se déroule selon le calendrier joint en annexe

Ce prix a pour vocation de faire connaître et de récompenser des entreprises du Parc Naturel Régional des Grands Causses qui , par un effort significatif , ont mené à bien une réalisation exemplaire dans le domaine de l'environnement .

L'éventail des domaines d'application n'est pas limitatif : énergie, eau, air, sol, management environnemental, milieu naturel, et cela tant du point de vue de la création d'un nouveau produit, que de la réduction des nuisances physiques, visuelles (insertion paysagère, d'installations ...), que du traitement des déchets de tous ordres, voire de la sensibilisation et de la formation environnementale des salariés .

Le jury s'attachera à examiner les initiatives qui prennent en compte l'intégration des actions dans une approche globale de l'environnement par l'entreprise, l'investissement financier considéré, les moyens d'information mis en œuvre .

En outre, la finalité de ce prix, au-delà des récompenses, est de sensibiliser et de responsabiliser les communes, la population et l'ensemble des partenaires du Parc Naturel Régional à la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales dans leurs activités .

Notre patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel, constitue un capital sur lequel se fondent nos activités économiques et sociales . Il convient de le préserver .

Article 3 : les partenaires :

Pour la bonne mise en œuvre de ce prix , l'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses met en place un comité de pilotage . Ce groupe a la responsabilité de la conception et du suivi du dispositif .

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE RECEVABILITE :

Article 4 : les conditions de participation :

_ Le PRIX ECO-TROPHEE 2009 est ouvert aux entreprises industrielles et artisanales y compris l'agroalimentaire, mentionnées dans l'article 2 dudit prix , respectant la réglementation en vigueur et notamment à jour de leurs cotisations sociales et fiscales .

_ L' accès au concours est gratuit .

_ La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **31 MAI 2009** .

_ L' entreprise primée ne pourra se présenter à l'édition suivante du prix , les entreprises non-primées auront le droit de se représenter au prix suivant .

Article 5 : les conditions de recevabilité :

_ Les initiatives présentées doivent être localisées sur le territoire du Parc .

_ Elles doivent être obligatoirement achevées et efficaces à la date du dépôt du dossier.

Un dossier de candidature sera fourni à chaque demandeur ainsi que le présent règlement .

Ce dossier devra être obligatoirement complété, signé et comportera une attestation sur l'honneur du candidat qu'il est en règle avec la législation en vigueur, notamment environnementale, qu'il est à jour de ses cotisations et impôts certifiant le nombre d'employés à la date du dossier .

Il devra être parvenu à l'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans les délais impartis pour être valable, la date limite de dépôt figurant sur le dossier de candidature .

Article 6 : l' engagement des entreprises

En ce qui concerne la sincérité des informations :

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leur dossier que les renseignements exacts et sincères et en particulier à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire un jugement erroné . Le jury se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations transmises par tout moyen à sa convenance .

Toute allégation mensongère sera sanctionnée par l'annulation de la candidature .

En ce qui concerne la communication des informations :

L'entreprise primée devra accepter toute communication sur sa réalisation, mise en œuvre par l'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses, dans la limite du secret industriel .

Les candidats peuvent souhaiter que certaines informations fournies restent confidentielles . Ils doivent alors spécifier dans leur dossier de candidature quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury .

Le fait de concourir engage l'entreprise à accepter les visites des réalisations présentées au prix et plus généralement de l'entreprise par des membres du comité de pilotage .

Article 7 : Clauses d'annulation

L'intérêt de ce prix exige la présentation d'un nombre minimum de dossiers pour que les entreprises puissent concourir . Celui-ci est de **TROIS** minimum pour la catégorie « Entreprises industrielles et artisanales » .

En cas d'annulation, les candidats en seront informés dans un délai d'un mois après la date limite d'inscription, par courrier de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses .

L'Association ne saurait être tenu pour responsable, si pour cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté ce prix venait à être interrompu ou annulé .

INSTRUCTIONS DES CANDIDATURES :

Article 8 : Instructions des candidatures

Le comité de pilotage de l'opération se réunira après la clôture des inscriptions pour examiner l'ensemble des dossiers selon le nombre de dossiers réceptionnés et il effectuera une présélection des candidats . Les entreprises présélectionnées seront prévenues par courrier .

Suite à cette présélection , un ou plusieurs membres du comité de pilotage visiteront les réalisations présélectionnées .

Lors de ces visites, le jury examinera la conformité de l'entreprise et de sa réalisation vis à vis de la réglementation environnementale . Le jury décidera, en fonction de la situation réglementaire de l'entreprise, de la suite à donner à sa candidature .

Suite à ces visites, le comité de pilotage sera réuni pour désigner les lauréats . Il appréciera l'intérêt de chaque projet mais veillera également à prendre en compte le poids relatif de la réalisation présentée par rapport à l'importance de l'entreprise (taille, chiffres d'affaires ...) l'exemplarité de sa démarche environnementale .

Article 9 : composition du jury

Les dossiers présentés au Prix Robert ROUSSEL, seront examinés par le comité de pilotage de l'opération qui en sera aussi le jury . Ce jury, composé de personnes appartenant à l'Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses, pourra s'adjoindre d'éventuelles compétences extérieures .Le jury regroupe des personnes compétentes pour juger des réalisations sur des thèmes proposés .

Le jury pourra délibérer s'il réunit au moins 5 membres .

Les membres du jury ne devront pas avoir de liens directs ou indirects avec les entreprises participant au prix .

Le jury se réunira pour délibérer courant **OCTOBRE 2009** .

RIX DECERNES

Article 10 : Le lauréat de l' ECO-TROPHEE ROBERT ROUSSEL 2009 recevra :

- un diplôme
- un Eco- Trophée , création originale de l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses .
- l' autorisation des se prévaloir de l' ECO- TROPHEE 2009 en ces termes
« Lauréat du Prix ECO-TROPHEE ROBERT ROUSSEL 2009 de l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses ».

Article 11 : Remise du prix

L' entreprise candidate sera avisée par lettre de l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses de la remise du prix ECO-TROPHEE lors de l'Assemblée Générale du Parc Naturel Régional des Grands Causses . Le lauréat sera proclamé à cette occasion .

Article 12 : Engagement

La participation à ce prix implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement . Les décisions du jury de ce prix sont souveraines et sans appel .

Fait à Millau le 12 DECEMBRE 2008

La Présidente de l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses

M J CARTAYRADE

MODALITES de PARTICIPATION

La participation à ce prix est gratuite . Pour participer à l' ECO –TROPHEE ROBERT ROUSSEL , il suffit de prendre connaissance et d'accepter les modalités du règlement et de remplir le dossier de candidature .

Calendrier :

Période de retrait des dossiers de candidature : **JANVIER à AVRIL 2009**

Date limite de dépôt des dossiers : **31 MAI 2009**

Délibération du jury : **OCTOBRE 2009**

Cérémonie de remise de l'ECO-TROPHEE : Assemblée Générale du PARC

Dossier de candidature :

A retirer auprès de l' Association des Amis du Parc Naturel Régional des Grands Causses, 71 , boulevard de l'Ayrolle BP 126 12101 MILLAU Cedex **ou** à télécharger sur le site Internet : www.parc-grands-causses.fr , à la rubrique téléchargement **ou** auprès de votre commune .

Renseignements : PARC Naturel Régional des Grands Causses, Tél : **05 65 61 35 50** .